

## Questions au Feuilleton

LES CRÉDITS ACCORDÉS À ISRAËL ET AUX ÉTATS ARABES  
DEPUIS 1967

## Question n° 73—M. Laprise:

1. Depuis 1967, combien d'argent a été accordé annuellement à l'État d'Israël sous forme de a) subventions, b) prêts, c) dans le dernier cas, à quel taux d'intérêt?

2. Depuis 1967, combien d'argent a été accordé annuellement à chacun des pays arabes sous forme de a) subventions, b) prêts, c) dans le dernier cas, à quel taux d'intérêt?

(Le document est déposé.)

LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX DANS LES PROVINCES  
ATLANTIQUES

## Question n° 293—M. Coates:

1. Combien le gouvernement compte-t-il d'employés dans les quatre provinces de l'Atlantique?

2. Combien y en a-t-il par province?

3. Combien d'employés, par province, occupent un poste permanent et combien ont été embauchés sous une condition quelconque?

4. Du nombre total d'employés permanents, combien sont rémunérés selon les barèmes en vigueur à l'échelle nationale et combien reçoivent un traitement fondé sur les barèmes régionaux?

(Le document est déposé.)

## LES CONTRATS PASSÉS AVEC LA FIRME ARTHUR D. LITTLE

## Question n° 343—M. Orlikow:

Des contrats ont-ils été passés par un ministère, un organisme gouvernemental ou une société d'État quelconque avec la société Arthur D. Little et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) à combien se chiffrent-ils, c) pourquoi?

(Le document est déposé.)

## PIL ET PP-J—LES PROJETS DE RECYCLAGE DE PAPIER

## Question n° 368—M. Dick:

1. a) Depuis que le Programme Perspectives-Jeunesse existe, combien de demandes de subvention le gouvernement a-t-il approuvées, chaque année, pour des projets de recyclage du papier, b) quel était le nom de ces projets, pour quelle région ont-ils été prévus et quel était le montant des subventions accordées par le gouvernement?

2. a) Depuis que le Programme des initiatives locales existe, combien de demandes de subvention le gouvernement a-t-il approuvées, chaque année, pour des projets de recyclage du papier, b) quel était le nom de ces projets, pour quelle région ont-ils été prévus et quel était le montant des subventions accordées par le gouvernement?

(Le document est déposé.)

LE CAS DE CERTAINS CANDIDATS LIBÉRAUX DÉFAITS AUX  
ÉLECTIONS

## Question n° 426—M. Cossitt:

1. Certains candidats libéraux aux élections générales du 8 juillet 1974 ont-ils reçu des nominations, des offres d'emploi ou tout autre genre d'honneurs du gouvernement et, dans l'affirmative, de qui s'agit-il, qu'ont-ils reçu, à quelle date et à quelle rémunération cela correspond-il exactement dans chaque cas?

2. Quant aux députés libéraux qui ont siégé pendant le 29<sup>e</sup> Parlement du Canada, mais qui ne se sont pas présentés aux élections du 8 juillet 1974, quelles sont les réponses aux questions susmentionnées?

(Le document est déposé.)

[M. Reynolds.]

## SCHL—LES ACCORDS AVEC LES PROVINCES

## Question n° 522—M. Brewin:

1. La Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle conclu des accords avec l'une ou l'autre des provinces en vertu des dispositions de la Partie III du Programme d'amélioration des quartiers, adopté le 12 juin 1973 et, dans l'affirmative, a) quelles sont les provinces en cause, b) quand ces accords ont-ils été conclus?

2. a) Pour combien de quartiers les provinces ou les municipalités ont-elles approuvé le versement de contributions ou de prêts en vertu de la Partie III du Programme, b) dans quelles provinces et municipalités ces quartiers sont-ils situés, c) à quel montant s'élevaient les prêts déjà accordés ou approuvés en vertu de cette Partie?

3. Combien d'argent la Société a-t-elle avancé aux termes du paragraphe (2) de l'article 27 de la Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, adoptée le 12 juin 1973, pour le choix des quartiers, la formulation et le rassemblement des plans à mettre en œuvre, l'acquisition ou le dégagement des terrains et les frais d'amélioration des services publics et municipaux en vertu de cette Partie?

4. Quelles contributions, s'il en est, la Société a-t-elle versées aux municipalités pour le déblaiement des terrains, conformément au paragraphe (4) de l'article 27 de la Loi?

5. a) Combien d'argent le Fonds du revenu consolidé a-t-il versé en avances à la Société pour le financement des programmes d'amélioration des quartiers, b) dans quelles provinces, c) à quelles dates ces montants d'argent ont-ils été versés et à combien s'élevaient-ils?

6. a) Quelles avances la Société a-t-elle versées en vertu des pouvoirs que lui confère la Partie IV de la Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, adoptée le 12 juin 1973, pour la remise en état et la conversion des édifices résidentiels déjà sur place, b) dans quelles provinces et municipalités la Société a-t-elle accordé de tels prêts, c) combien d'argent le ministre a-t-il avancé à la Société pour financer des programmes de remise en état des habitations depuis l'adoption de la Loi à ce jour?

(Le document est déposé.)

MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES URBAINES—LES  
DÉPENSES POUR LA RECHERCHE

## Question n° 561—M. Symes:

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelle somme d'argent le département d'État chargé des Affaires urbaines a-t-il consacrée à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur, à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes et de quelle somme d'argent s'agissait-il dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chaque contrat et le titre des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

## ACDI—LES CONTRATS PASSÉS AVEC LE ZAÏRE

## Question n° 986—M. Graftey:

1. L'Agence canadienne de développement international a-t-elle signé un contrat ou conclu une entente avec le gouvernement du Zaïre ou l'un de ses ministères, mettant en cause une société québécoise nommée Sintec et, dans l'affirmative, quand?

2. a) Quel était le montant du contrat, b) quels services la société doit-elle fournir, c) quelle partie du contrat représente une subvention ou un prêt de l'ACDI?

3. Ce contrat est-il en voie d'exécution et, dans la négative, pourquoi?

4. a) A-t-on lancé des appels d'offres pour ce contrat et, (i) dans l'affirmative, combien d'entreprises, à part Sintec, ont présenté des soumissions et Sintec a-t-elle fait l'offre la moins élevée (ii) dans la négative, pourquoi, b) si Sintec a été choisie sans appel d'offres parmi un nombre limité d'entreprises, quelles sont ces autres entreprises, c) pourquoi a-t-on choisi précisément cette société?

5. Qui sont les cadres supérieurs de Sintec et quels sont leurs diplômes et compétences professionnelles?